



LOCATAIRE OZANAM

Un logement abordable près de votre futur emploi ?

Découvrez le service d'aide à la mobilité professionnelle dans le parc Action Logement

QUI ?



- Locataire OZANAM
- En situation de mobilité professionnelle (accès à l'emploi, mutation), en CDD/CDI, dans une entreprise d'au moins 10 salariés.

QUOI ?



Un logement (soumis à conditions de ressources) du parc Action Logement, dans une nouvelle région, pour une situation de mobilité professionnelle. Le nouvel emploi doit se situer à plus de 70 km du logement actuel ou à au moins 1h15 de trajet.

Quelles conditions ?



- Être signataire d'un bail en cours au sein du parc OZANAM
- Respecter les obligations liées au bail (trouble du voisinage, état du logement)
- Disposer d'attestation de loyer à jour : absence de dette ou plan d'apurement respecté
- Être détenteur d'un numéro unique (NUD ou NUR) dans le département de destination

Quels services ?



Un conseiller vous accompagne dans votre projet :

- Recueil et qualification du besoin
- Recherche et proposition de logements
- Visite de logements
- Signature du bail
- Aide à l'accès au logement comme l'AVANCE LOCA-PASS® d'Action Logement, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans les lieux.

Comment ?

Contactez directement votre conseiller mobilité :

- Par mail : mobilitepro@ozanam-hlm.fr
- Par téléphone : 0596 61 42 12.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.